



Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Année 2024

Etabli en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document destiné aux Conseils des Structures Membres, dresse le bilan de l'activité du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération du Calaisis au titre de l'année 2024,

SOMMAIRE

I : L'INSTITUTION

- 1) Historique page n° 5
- 2) Le ressort territorial page n° 5
- 3) La compétence page n° 6
- 4) Les instances :
 - 1.4.1) Le Bureau Syndical page n° 7
 - 1.4.2) Le Comité Syndical page n° 8
 - 1.4.3) Les moyens humains et financiers page n° 8

II : LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

- 1) L'activité du syndicat pour l'année 2024 page n° 14
- 2) Les décisions du Comité Syndical..... page n° 24
- 3) Le réseau du SITAC en chiffrespage n° 27

1^{ère} partie :

L'institution

1.1. L'historique

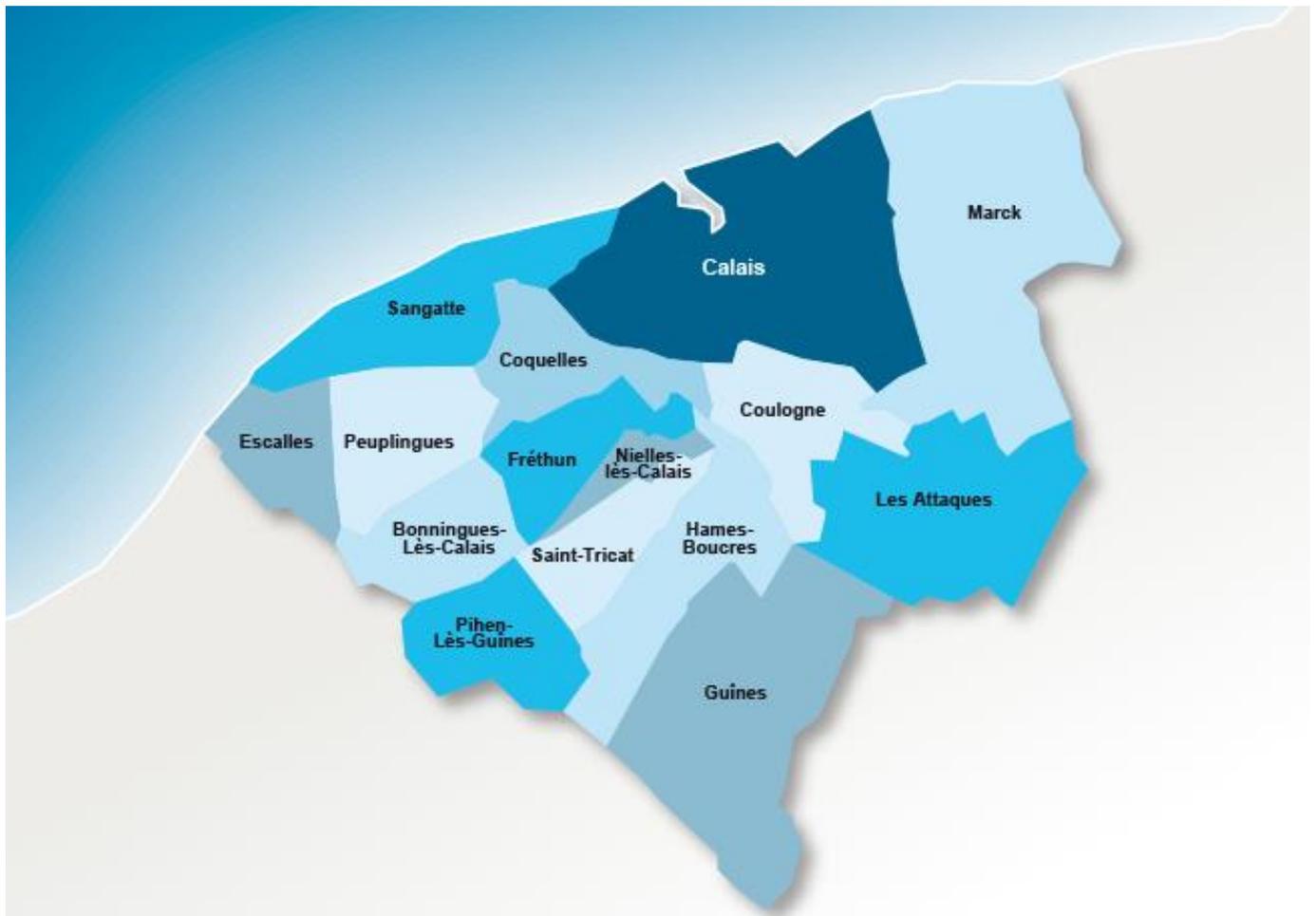
En 1998, le S.I.P.A.C. (Syndicat Intercommunal pour l'Agglomération du Calaisis) prenait la compétence Transport en Commun. A ce titre, le Syndicat à vocation multiple devenait syndicat à la carte avec l'adhésion de la Ville de Guînes.

Concomitamment à la création de la Communauté d'Agglomération du Calaisis en 2001, le S.I.P.A.C. a été transformé par arrêté préfectoral en Syndicat Mixte à compétence unique et exclusive. Le S.I.T.A.C., Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération du Calaisis, ainsi créé est chargé de l'organisation des transports en commun sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et de la commune de Guînes.

1.2. Le ressort territorial

Le S.I.T.A.C. reprend les périmètres de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et de la ville de Guînes.

Soit au 1^{er} janvier 2024, 15 communes (Calais, Marck, Coulogne, Coquelles, Sangatte, Nielles-les-Calais, Fréthun, Les Attaques, Hames-Boucres, Escalles, Bonningues-les-Calais, Peuplingues, Pihen-les-Guînes, Saint-Tricat et Guînes) pour une population totale de 104 421 habitants (chiffres INSEE 2022 – population municipale) et une superficie d'environ 21 000 hectares.



La Compétence

Le SITAC a pour compétence unique l'organisation et le développement des transports urbains de l'agglomération du Calaisis.



Transports en commun

Organisation et amélioration des transports collectifs



Transports scolaires

Organisation des dessertes de transports scolaires sur le ressort territorial



Etude des mobilités

Accompagnement des entreprises et administrations dans leurs plans de déplacements



Accessibilité du réseau

Définition et réalisation de la politique d'accessibilité du réseau : mise aux normes du parc de véhicules et des arrêts de bus

Déplacements alternatifs



Développement de services des modes de déplacement terrestres non motorisés comme les vélos en libre-service

Matériel roulant & Mobilier urbain



Equiper le réseau en mobilier urbain (abris, poteaux, stations de VLS) et renouvellement de la flotte de véhicules

Plan de déplacements urbains



Le SITAC a révisé en 2016 son Plan de Déplacement Urbain

Améliorer les travaux d'aménagement collectif



C'est en ce sens que le SITAC a porté le projet Mov'in de mise en œuvre d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre et de réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal

1.4 Les Instances

Le Syndicat est administré par un Comité composé de délégués élus par les membres (Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers / Communauté de communes Pays d'Opale en représentation de la commune de Guînes).

Le Comité Syndical est l'organe délibérant du Syndicat. Il élit parmi ses membres : le Bureau, le Président et les Vice-Présidents ainsi que les membres autorisés à siéger aux différentes commissions :

- Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Commission Accessibilité
- Comité des partenaires

Les Commissions se réunissent autant que besoin notamment lorsque leur avis est nécessaire pour permettre au Comité de délibérer.

1.4.1. Le Bureau Syndical

Au 31 décembre 2024, le Bureau du Syndicat est composé du Président, de 6 Vice-présidents et de 10 membres :

Président : Monsieur Philippe MIGNONET

Les Vice-présidents et leur délégation :

Monsieur Michel HAMY, 1^{er} Vice-président délégué aux finances ;
Monsieur Sébastien CASTELLE, 2^{ème} Vice-président délégué aux projets structurants du SITAC ;
Monsieur Jean-Michel DORET, 3^{ème} Vice-président délégué à l'accessibilité ;
Monsieur Guy ALLEMAND, 4^{ème} Vice-président délégué à la communication ;
Monsieur Fabrice MARTIN, 5^{ème} Vice-président délégué aux relations avec les communes et au plan de déplacements urbains ;
Madame Patricia BASSET, 6^{ème} Vice-présidente déléguée à la promotion citoyenne.

Membres du bureau : Monsieur Guillaume LOEUILLEUX

Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Frédéric HENOT
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Marc BOUTROY
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Jean-Luc MAROT

1.4.2 Le Comité Syndical

Au 31 décembre 2024 il est composé des 31 membres suivants :

- Pour la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers : 29 représentants :

Madame Patricia BASSET (Calais), Madame Natacha BOUCHART (Calais), Monsieur Patrice CAMBRAYE (Calais), Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN (Calais), Monsieur Frédéric HENOT (Calais), Monsieur Laurent LENOIR (Calais), Monsieur Jean-Marc LEROY (Calais), Monsieur Philippe MIGNONET (Calais), Madame Maïté MULOT-FRISCOURT (Calais), Madame Claudia ROBERT (Calais), Madame Frédérique VAN ROOY (Calais), Monsieur Guy BEGUE (Coquelles), Monsieur Michel HAMY (Coquelles), Monsieur Guillaume LOEUILLEUX (Coulogne), Monsieur Yves SANDRAS (Coulogne), Madame Corinne NOËL (Marck), Madame Laurence LOUCHEZ (Marck), Monsieur Fabrice MARTIN (Marck), Monsieur Guy ALLEMAND (Sangatte), Madame Thérèse DUPUY (Sangatte), Monsieur Guy HEDDEBAUX (Fréthun), Madame Adeline DECLERCQ (Hames-Boucres), Monsieur Bernard DELALIN (Nielles-les-Calais), Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE (Les Attaques), Monsieur Marc BOUTROY (Escalles), Monsieur Jacques MERLEN (Bonningues-les-Calais), Monsieur Jean-François LACROIX (Peuplingues), Monsieur Jean-Luc MAROT (Pihen-les-Guînes) et Monsieur Sébastien CASTELLE (Saint-Tricat).

- Pour la Communauté de communes Pays d'Opale représentant la commune de Guînes : 2 représentants :

Madame Anne DECAESTECKER (Guînes), Monsieur Jean-Michel DORET (Guînes)

1.4.3 Les moyens humains et financiers

1.4.3.1 Le personnel

Au 31 décembre 2024 le personnel du Syndicat est composé de :

- deux attachés territoriaux : Alexandra RIVELON, Directrice et Anne-Sophie ROGER, Adjointe.
- un chargé de mission mobilités recruté sous le régime contractuel, Anthony CARTON.

1.4.3.2 Les moyens financiers

Les recettes de fonctionnement :

Au 31 décembre 2024, les moyens financiers du Syndicat sont essentiellement constitués des recettes du versement mobilité.

Une majoration de son taux, destinée à financer le projet de Transport en Commun en Site Propre dans lequel s'est engagé le SITAC, a été votée par délibération du 21 avril 2015.

Ainsi fixé à 2% (depuis le 1^{er} juillet 2015), il est basé sur la masse salariale des employeurs publics et privés embauchant au moins 11 salariés.

Le versement mobilité représente une recette de 19 403 229 € pour l'année 2024.

Une contrepartie financière a été versée aux AOM pour compenser la perte de recette liée au relèvement du seuil d'assujettissement au paiement du versement mobilité, qui est passé de plus de 9 salariés à au moins 11 salariés. En 2024 l'indemnisation par l'Etat au bénéfice du SITAC s'est élevée à 92 482 €.

La gratuité totale du réseau urbain a été instaurée à partir du 1^{er} janvier 2020, le SITAC ne perçoit donc plus de recettes liées à l'application d'une tarification.

A compter de cette date, des participations financières au budget du SITAC versées par la communauté de communes Pays d'Opale pour la commune de Guînes et par la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers ont été mises en place pour compenser cette perte de recettes. Pour l'année 2024 elles se sont élevées à 862 961 €.

Le SITAC a perçu un complément à la contribution exceptionnelle versée par ses membres statutaires en 2023 en vue de financer l'opération de versement d'une subvention aux ressortissants du territoire ayant acheté un vélo (mécanique ou électrique) entre le 1^{er} novembre 2023 et le 30 avril 2024. Ainsi la communauté d'agglomération GCTM a abondé à nouveau le budget pour un montant de 90 800 € et la communauté de communes Pays d'Opale au titre de la commune de Guînes pour 4 200 €.

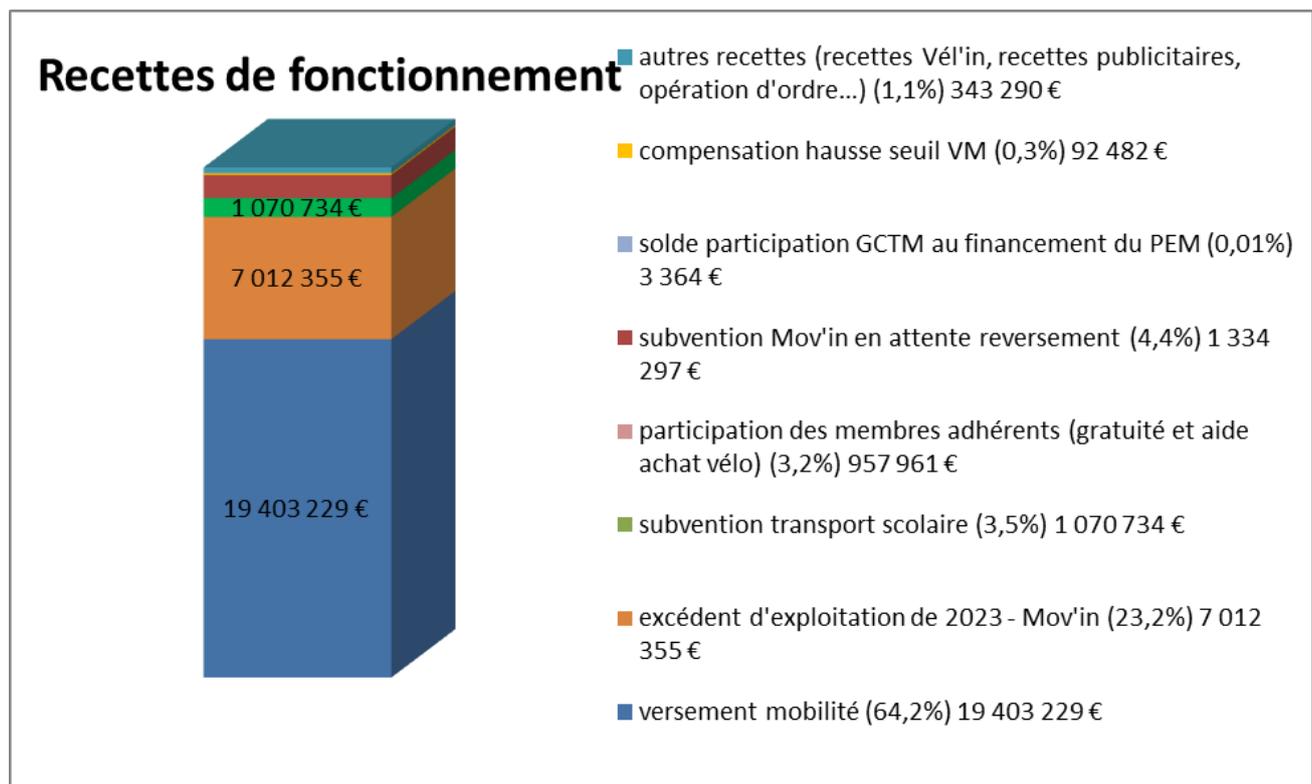
A ces recettes s'ajoutent les subventions de la Région au titre du transfert de la compétence « transport scolaire » et de la participation financière au transport scolaire des lycéens (1 070 734 €).

La subvention du FEDER perçue en 2024 pour la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal du projet Mov'in est enregistrée sur le compte 7748 « subventions exceptionnelles » pour un montant de 1 334 297 €. Elle sera reversée à la ville de Calais selon les jeux d'écritures comptables déterminés dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Toujours dans le cadre de l'opération Mov'in, et sur cette même imputation : le solde de la participation de Grand Calais Terres et Mers au financement du PEM a été enregistré pour 3 364€.

Quant aux autres recettes de l'année 2024 (recettes Vél'in, recettes de publicité, produits exceptionnels, opérations d'ordre, ...), elles représentent une somme de 343 290 €.

L'excédent d'exploitation reporté de l'année 2023, dégagé grâce à la majoration du VM, permet de constituer une réserve financière en vue du financement des prochaines étapes du projet Mov'in. Il représente un montant de 7 012 355 €.



Les dépenses de fonctionnement 2024 :

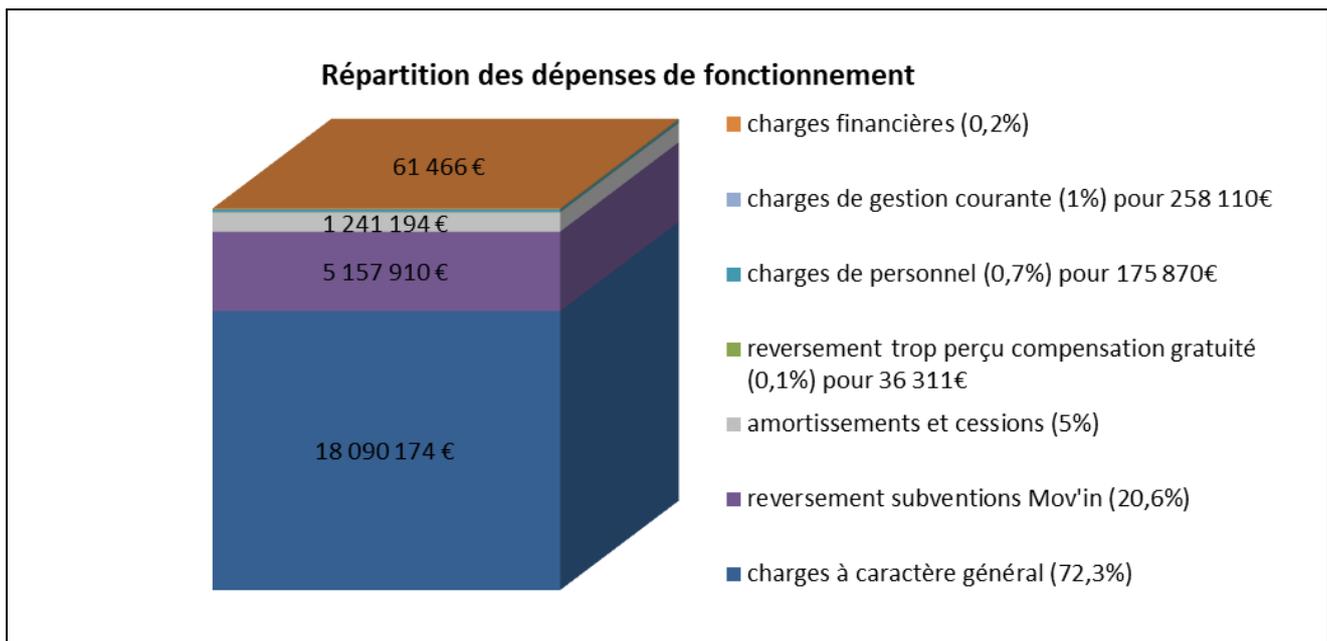
La principale dépense de fonctionnement concerne le poste *charges à caractère général* qui reprend principalement les charges d'exploitation du délégataire de service (17 888 927 €), la location de 2 minibus à motorisation électrique à compter du dernier trimestre 2024 (30 117 €), les cotisations et redevances annuelles, les frais d'assurances, les études, les annonces et insertions...

Viennent ensuite les opérations d'ordre liées aux amortissements et cessions d'actifs (1 241 194 €) et autres charges (dont les indemnités des élus pour 68 953 €), les charges financières liées aux intérêts d'emprunt (61 466 €) et enfin les charges de personnels et frais assimilés (175 870 €).

Les subventions extérieures perçues par le SITAC dans le cadre du projet Mov'in sont reversées à la ville de Calais en tant que « subvention exceptionnelle d'équipement », conformément aux jeux d'écriture du compte de tiers prévus par la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la conduite du projet et ses annexes. Le montant reversé sur l'exercice 2024 est de 5 157 910 €.

Le SITAC a reversé à ses deux membres statutaires le trop perçu lié au versement de la recette compensatoire à la gratuité du réseau pour l'année 2024, il représente un montant total de 36 311 €.

Le SITAC a versé les subventions aux particuliers dans le cadre du premier dispositif d'aide à l'achat d'un vélo qui s'est terminé le 30 avril 2024, et du second qui a commencé le 1^{er} décembre 2024. Ainsi 184 099 € ont été attribués en 2024.



L'investissement 2024:

Les dépenses d'investissements sont composées :

- des dépenses d'immobilisations incorporelles. Sur l'année 2024 il s'agit essentiellement des coûts d'abonnement et d'assistance pour l'utilisation d'une plateforme d'enquêtes de mobilité en ligne (39 315 €) ;

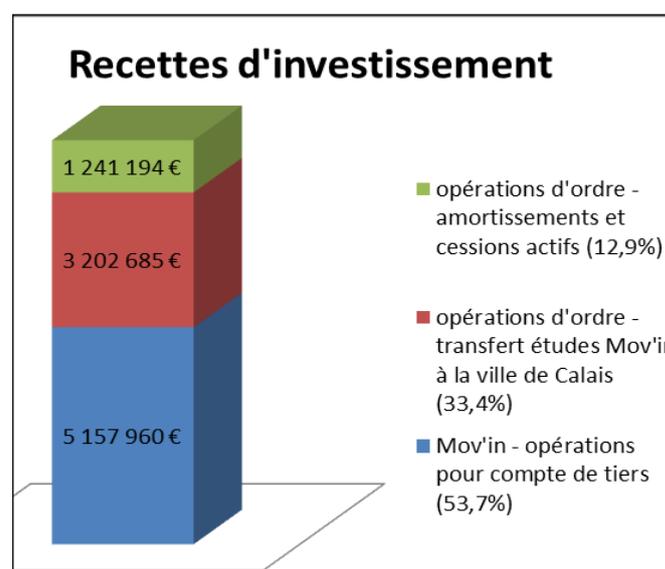
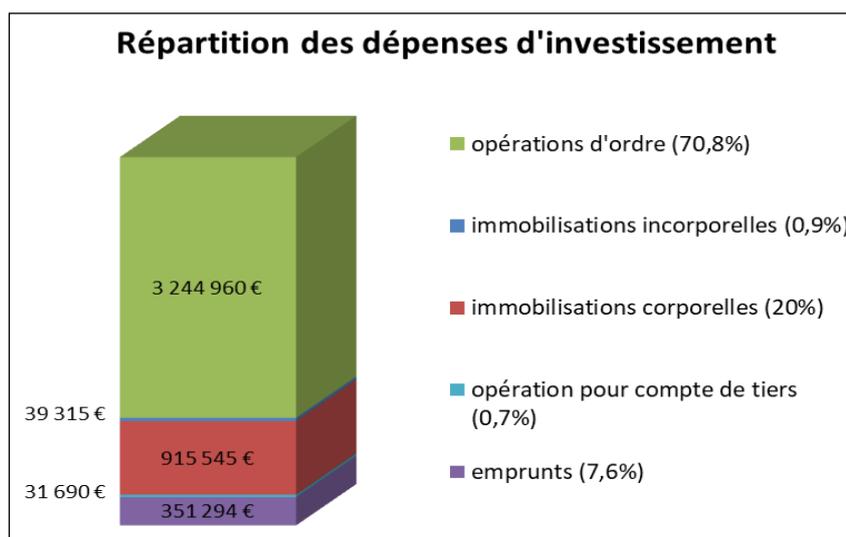
- des immobilisations corporelles, qui correspondent notamment en 2024 aux travaux de génie civil pour l'installation de nouvelles stations Vél'in (17 090 €) ; à l'acquisition de 2 bus articulés d'occasion (494 318 €) ainsi que du matériel du réseau de Nice relatif aux vélos en libre-service (115 000 €), également aux investissements prévus dans le programme prévisionnel du délégataire du réseau (matériels d'équipement et outillages pour l'atelier, acquisition de colonnes de levage, installation d'équipement réseaux : caméra, cellules de comptage et boîtiers d'écoconduite, installation d'écrans d'information voyageur)...

Par ailleurs des travaux de réaménagement des espaces de l'atelier ont été réalisés pour permettre d'effectuer les opérations de maintenance et d'entretien sur les bus articulés (87 040 €).

Les dépenses liées aux travaux d'aménagement des abords de la passerelle cyclo-piétonne Mollien ainsi que ceux du Pôle d'Echanges Multimodal en gare de Calais-ville ont été acquittés sur des comptes de tiers, ces aménagements ayant vocation à intégrer le patrimoine de la ville de Calais à terme.

En 2024, le solde des prestations a été acquitté pour un total de 31 690 € (lots n°3 « aménagements paysagers » des marchés de travaux des abords de la passerelle et du Pôle d'Echanges Multimodal).

Viennent ensuite le remboursement du capital de la dette (351 294 €) et les opérations d'ordre pour 3 244 960 € (les frais d'études liés aux études TCSP du projet Mov'in ont été intégrés dans le budget du SITAC + les frais d'études relevant de la passerelle et du PEM ont été transférés à la ville de Calais).



Financement du projet Mov'in :

Le projet Mov'in a bénéficié de l'octroi de plusieurs subventions ; d'une part au titre de la construction de la passerelle cyclo-piétonne Mollien et l'aménagement de ses abords, et d'autre part pour la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal.

L'Etat a participé au financement de la passerelle à hauteur de 375 000€, ainsi que la Région Hauts-de-France pour un montant de 376 300€; les soldes de ces subventions ont été encaissés par le SITAC au 31 décembre 2022.

La Région a contribué également au financement du Pôle d'Echanges Multimodal et des études préliminaires à la mise en œuvre d'une ligne TCSP, à hauteur de 4 130 200 € ; la totalité de la subvention a été versée au 31 décembre 2023.

Les deux volets du projet étaient également éligibles aux fonds FEDER de l'Union Européenne.

En mars 2023 la subvention FEDER liée à la passerelle cyclo-piétonne Mollien nous a été versée pour un montant de 1 778 515€.

Le versement de la subvention FEDER portant sur le dossier du Pôle d'Echanges Multimodal a été effectué en janvier 2024 pour un montant de 1 334 297€.

2^{ème} partie :

Le rapport annuel 2024

2.1. L'activité du syndicat

Réalisation de travaux

❖ En juin 2022 un accord-cadre portant sur les travaux de génie civil pour l'implantation de stations Vél'in sur le ressort territorial du SITAC a été notifié à l'entreprise HEMBERT TP. En mai 2024, deux nouvelles stations ont été installées sur la commune de Sangatte : « Collège Louis Blériot » et « Eglise de Sangatte », et une station sur Calais : « Milieu de digue ». En août 2024, une station a été implantée au Fort Vert à Marck, ainsi que deux stations sur Coulogne « Allée des Lys » et « Allée des Bleuets » situées dans le quartier Préville.

❖ Suite au passage du réseau à la gratuité totale en 2020, la capacité d'emport du parc de véhicules a été renforcée en recourant à des bus articulés. Cependant l'atelier du dépôt de bus n'avait pas été conçu pour que les équipes puissent intervenir dans les meilleures conditions sur plusieurs véhicules d'une longueur de 18 mètres. Des travaux de réaménagement de cette zone ont donc été effectués en 2024 pour qu'elle soit adaptée à ces travaux de maintenance. L'entreprise Opale Construction était en charge des travaux de gros œuvre et Eiffage Energie Systèmes des modifications apportées à l'installation électrique.

❖ Depuis sa mise en service en mars 2022 le Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Calais-ville est équipé de bornes d'informations voyageurs (BIV). Ainsi sur chaque quai un écran diffuse en temps réel le positionnement du bus sur la ligne, ainsi que le temps d'attente avant les prochains passages des bus.

Pour améliorer l'information aux usagers, il a été décidé d'implanter des BIV au niveau d'autres arrêts fréquentés du réseau, qui parfois constituent même des pôles d'échanges secondaires : « Corot », « Hôpital », « 4 boulevards », « Théâtre », « Coubertin » et « La Française ».

Il s'agit de bornes autonomes ne nécessitant que des travaux de génie civil pour implanter le mât.



Audit énergétique du dépôt de bus



Construits en 2004, les bâtiments du centre bus du SITAC sont mis à disposition de l'exploitant du réseau depuis maintenant 20 ans.

Un phénomène d'usure peut justifier que soient envisagés certains travaux, et d'autre part les matériaux ont évolué permettant de pouvoir espérer de meilleures performances énergétiques.

Afin d'obtenir un état des lieux de l'existant et de bénéficier de conseils quant aux travaux à prévoir pour garantir la pérennité des bâtiments du site,

un audit énergétique a été réalisé par le cabinet ECOBAT Ingénierie lors du dernier trimestre 2024.

Il permettra d'identifier les travaux qui s'avèrent nécessaires, tels que des changements de menuiseries par exemple, et de pouvoir les budgéter dans les années à venir.

Mise en place d'un groupement de commande pour l'acquisition d'abribus

Pour unifier la procédure d'acquisition et d'entretien des abribus sur le réseau urbain, un groupement de commande a été instauré par délibération du 10 octobre 2024 entre le SITAC et les communes de son ressort territorial qui souhaitent le rejoindre.

Ainsi, une fois par an maximum une commune adhérente au groupement peut demander l'installation d'un abribus qui sera alors cofinancé par le SITAC.

Pour pouvoir satisfaire ces besoins, une procédure de commande publique a été lancée et un accord-cadre à bons de commande a été notifié à l'entreprise URBANEO le 27 mars 2025.

Dispositif d'aide à l'achat d'un vélo

Par délibération du 20 septembre 2023, il a été décidé de mettre en place un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo au bénéfice des ressortissants du territoire du SITAC, sur la période allant du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024.

Les requérants, qui respectaient les critères posés par le règlement, pouvaient ainsi recevoir une subvention de 100€ pour l'achat d'un vélo mécanique ou de 250€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Le bilan définitif de l'opération fait état de l'instruction de 1 378 dossiers pour un total d'aides versées de 206 555 €.

L'opération a été financée grâce à des contributions exceptionnelles des membres statutaires du SITAC (Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers et la communauté de communes Pays d'Opale en représentation de la commune de Guînes).

Le détail du bilan de cette première édition est repris dans le tableau ci-dessous :

Aide à l'achat d'un vélo - 01/11/2023 au 30/04/2024 - Bilan définitif				
Commune	nombre de dossiers instruits			montant de subventions alloué par commune
	Vélos mécaniques	VAE	Total :	
CALAIS	464	249	713	106 820 €
MARCK	128	43	171	23 135 €
SANGATTE	64	37	101	15 950 €
COULOGNE	61	36	97	14 940 €
GUINES	52	21	73	10 195 €
COQUELLES	28	25	53	9 005 €
FRETHUN	26	6	32	4 060 €
LES ATTAQUES	18	11	29	4 550 €
SAINT TRICAT	18	8	26	3 800 €
HAMES BOUCRES	19	3	22	2 450 €
PEUPLINGUES	11	11	22	4 000 €
BONNINGUES LES CALAIS	3	13	16	3 550 €
PIHEN LES GUINES	8	6	14	2 200 €
NIELLES LES CALAIS	3	2	5	800 €
ESCALLES	0	4	4	1 000 €
	1			100 €
TOTAL 2024	903	475	1 378	206 554,95 €
Répartition Vélos méca / VAE	66%	34%		

Vu le succès rencontré par cette opération, il a été décidé de la reconduire selon les mêmes conditions à compter du 1^{er} décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

Suites opérationnelles de l'étude sur le covoiturage

Conséquemment à la réalisation d'une enquête mobilité en 2022, qui a pu montrer les limites du réseau de bus pour certains trajets domicile/travail et la nécessité de développer d'autres modes de déplacements pour répondre à ces besoins, le SITAC a lancé en 2023 une étude portant sur l'opportunité de développer le covoiturage à l'échelle du territoire.

Celle-ci a permis au comité syndical du SITAC d'adopter le 18 décembre 2023 le schéma directeur des aires de covoiturage pour le développement du covoiturage dans le Calaisis.

Ce document liste les aires existantes et identifie les aires potentielles à développer en fonction des flux de déplacements sur le territoire.

Pour poursuivre le développement de cette solution de transport, une communauté « SITAC » a été créée en mars 2024 sur l'outil régional Pass Pass Covoiturage. Il s'agit de permettre une mise en relation rapide et gratuite des usagers souhaitant covoiturer pour leurs trajets quotidiens dans le Calaisis et dans les Hauts-de-France, via un site internet et une application mobile.

Les usagers ont la possibilité de consulter les itinéraires, de déposer une annonce pour chercher ou proposer un trajet mais aussi de planifier des déplacements réguliers. Pour chaque trajet un prix moyen est proposé automatiquement mais le conducteur reste libre de fixer le prix qu'il souhaite. Cela peut même être gratuit.

Le paiement se fait en ligne de manière sécurisée et sans commission pour la plateforme. C'est l'une des grandes différences avec les opérateurs privés, ici le covoitureur paye le prix réel de son trajet sans surcoût.

Quelques animations, notamment auprès des entreprises du territoire, ont permis de présenter l'outil aux salariés et de les sensibiliser sur cette pratique.



Mise en place de l'outil « Check'in ta mobilité »



L'opération « Check'in ta mobilité », lancée en septembre 2023, s'est poursuivie en 2024.

Pour rappel, « Check'in ta mobilité » est une vaste opération de diagnostics de mobilité à destination des habitants, des usagers et des travailleurs du territoire.

Via un questionnaire en ligne, le SITAC interroge les habitudes de déplacement, les attentes en matière de mobilité ou encore les difficultés rencontrées en la matière. Les participants peuvent choisir le type de trajet dont ils souhaitent faire le diagnostic (domicile-travail, domicile-études, domicile-achats, domicile-loisirs, domicile-santé/administratif) ou répondre à l'ensemble du diagnostic. Ils peuvent également exprimer leur appétence et leur avis sur les différents modes de déplacement : transport en commun, voiture, vélo, covoiturage, marche à pieds, etc.

L'opération se décline en deux volets : un volet « Territoire » et un volet « Entreprises ».

Concernant le volet « Territoire », un premier bilan de l'opération a été réalisé en juin 2024 grâce à la participation de près de 600 répondants (essentiellement pour des réponses sur les trajets domicile-travail). Ces résultats doivent permettre au SITAC de disposer d'une base de données solide sur les déplacements effectués sur le territoire avec une visibilité sur la répartition modale,

sur les profils des usagers, les problèmes rencontrés et d'identifier des leviers d'actions pour offrir des solutions en matière de mobilité alternative à la voiture individuelle.

Disponible sur le site internet du SITAC, le volet « Territoire » a été proposé lors d'animations sur des stands ou événements organisés par des partenaires, notamment lors de la Semaine de la Mobilité afin de réaliser les diagnostics directement avec les habitants sur tablettes.

« Check'in ta mobilité » est aussi un outil pour les entreprises du territoire.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, le SITAC accompagne les entreprises du territoire à repenser leur mobilité pour tendre vers des pratiques plus durables.

Le volet « Check'in ta mobilité » à destination des entreprises propose une mise à disposition de l'outil pour interroger leurs propres salariés sur leurs habitudes de déplacement pour se rendre au travail. Les données récoltées permettent à l'entreprise de mettre en place des actions en interne adaptées aux besoins exprimés à travers l'enquête ou encore de servir de base à la rédaction d'un Plan de Mobilité Employeur.

Pour le SITAC, les données permettent d'adapter son offre de service aux besoins exprimés et sur des secteurs géographiques ciblés (déploiement de nouvelles stations Vél'in, desserte du réseau de transport en commun, développement du covoiturage...).

L'entreprise qui souhaite utiliser cet outil est accompagnée tout au long de l'opération par un agent du SITAC (de la définition d'une stratégie de mise en œuvre à la restitution des données et la définition des actions à mettre en place, en passant par l'animation d'ateliers).

Enfin, l'entreprise dispose également d'un accès à son propre tableau de bord, d'affiches et d'un QR code personnalisé pour la promotion de l'opération au sein de ses locaux.

Certaines enquêtes lancées en 2023 se sont poursuivies ou achevées en 2024 notamment celle avec l'entreprise Graftech située sur la Zone industrielle des Dunes. Sa participation à l'opération étant la première étape d'un travail concerté avec les autres entreprises du secteur. L'entreprise Sinequae et la fondation Face Côte d'Opale ont également bénéficié de l'outil pour réaliser le diagnostic en interne. Le centre hospitalier a poursuivi son enquête en proposant notamment des animations auprès de son personnel, notamment dans le cadre de la Semaine de la Mobilité. Enfin, l'entreprise Alcatel a manifesté un intérêt pour l'outil et souhaiterait lancer l'enquête en 2025 de façon à évaluer les actions déjà mises en place.

Parmi les perspectives pour 2025, le SITAC souhaiterait lancer le diagnostic chez Alcatel de façon à accompagner un employeur important du territoire, situé sur la zone portuaire et d'amorcer des ateliers avec les entreprises de la Zone de Dunes, à partir du diagnostic réalisé chez Graftech et inciter d'autres à la faire, notamment l'entreprise Interior. Un lancement de l'opération mutualisée entre la Ville de Calais et l'Agglomération Grand Calais est également attendu. Enfin, d'autres entreprises pourraient être contactées pour participer à l'opération.

Mise en service de 2 minibus électriques pour le service Balad'in

Depuis 2005 le SITAC met en œuvre un service de navette de centre-ville appelé Balad'in, qui avant le passage du réseau à la gratuité totale constituait le seul service de transport gratuit.

Les véhicules utilisés pour le fonctionnement de cette ligne sont des minibus de type Gruau qui ne sont plus commercialisés aujourd'hui, plusieurs véhicules d'occasion ont ainsi été achetés au fil des années pour pouvoir faire perdurer le service.

Les opportunités d'acquisition s'étant raréfiées, il a été décidé de louer 2 minibus à motorisation électrique jusqu'à la fin du contrat de délégation de service, soit jusqu'au 31 décembre 2027, afin de continuer à exploiter la ligne Balad'in dans sa configuration actuelle.

Les 2 véhicules de marque Karsan ont rejoint le réseau en novembre 2024.



Réunion du Comité des Partenaires du SITAC

Le comité des partenaires du SITAC, qui réunit les représentants des employeurs et des associations d'usagers du territoire, s'est réuni le 13 juin 2024.

L'ordre du jour portait sur la présentation des résultats des dernières études de mobilité réalisées sur le réseau, de la communauté SITAC sur Pass Pass Covoiturage, du développement des bornes d'information voyageur au niveau des arrêts les plus fréquentés et du dispositif « Check'in ta mobilité ».

L'Association des Paralysés de France, l'UFC Que Choisir, la société ALCATEL et le centre hospitalier de Calais ont répondu présent et ont pu participer aux échanges sur ces sujets.

Opérations partenariales :

- Comme lors des dernières éditions, l'opération « **ÉTER en Hauts de France** » mise en place par le Conseil Régional, s'est déroulée sans conventionnement particulier avec les autorités organisatrices de la mobilité. Les dispositifs Mer, Nature et Villes ont été imbriqués au sein d'une seule opération tarifaire estivale à 1 euro le trajet qui a eu lieu dans toute la région



du 06 juillet au 25 août, sans recourir à des trains spéciaux. Au total, sur les 52 jours de l'opération, 229 000 titres ont été vendus, soit près de 92% des titres disponibles. Cette année encore, les destinations littorales ont été les plus prisées. Dunkerque, Calais, Le Tréport, Boulogne et Rue ont été particulièrement demandées par les voyageurs.



- Le traditionnel Rallye Bus s'est déroulé le mardi 18 juin 2024. A destination des CM2 il consiste en un jeu de piste dans les rues de Calais, permettant de découvrir le transport urbain et le bon comportement à adopter dans les transports en commun. Il vient clôturer les opérations de la campagne de sensibilisation « On y va en bus » qui est menée tout au long de l'année auprès des élèves,

via des visites du dépôt de bus et la présentation du réseau et des différents métiers nécessaires à son fonctionnement. Il s'agissait de la 26^{ème} édition de cet évènement.

- Le SITAC a participé à la rentrée du transport public qui a eu lieu pendant la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2024.

Différentes actions ont été proposées aux habitants du territoire pour leur permettre d'échanger sur la mobilité et ses enjeux tant sur l'environnement que sur leur santé, de mieux comprendre le fonctionnement du réseau et les offres de services du SITAC, de participer à des animations et à un jeu concours.

Ainsi, en partenariat avec Prévention MAIF qui a prêté à titre gratuit son circuit vélo et Opale Vélo Services qui a assuré l'animation, le SITAC a pu proposer un atelier de Junicode le mercredi après-midi.

Cette activité a été plébiscitée par les jeunes et les familles venues découvrir le parcours avec leur propre vélo ou ceux mis à disposition par OVS.





L'association Guînes rando a répondu à l'invitation du SITAC en organisant une randonnée entre Fréthun, Nielles-les-Calais et Saint-Tricat.





Différentes animations ont été organisées durant la semaine pour parler mobilité avec les habitants du territoire.

Un stand « mobilité » permettant de réaliser son diagnostic mobilité à travers l'opération *Check'in ta mobilité* et un jeu de question/réponse sous forme de quizz ont été proposés dans le hall du centre hospitalier de Calais.



Les usagers du PEM ont été invités à tester le smoothie à vélo pour démarrer la journée et la semaine de la mobilité en faisant le plein de vitamines.

Malheureusement la prestation de distribution de la *Lettre du SITAC* qui annonçait le programme de cet évènement n'a pas été effectuée correctement, ce qui nous a contraints à devoir annuler le jeu concours puisque l'information n'avait pas été apportée à tous les habitants de manière égalitaire.

SEMAINE DE LA MOBILITÉ

16-22 SEPTEMBRE 2024

À pied, sans se presser
À vélo, au fil de l'eau
En covoiturage, que du partage
En bus, que demander de plus !

Multi-mobilités, vous allez bouger !

Organisée par
GIE @objectif transport public
GARE USP

+ d'Info :
sitac-calais-opale-bus.fr
rentreedustransportpublic.fr

#rentreedustransportpublic.fr

Une semaine d'animations ! du 16 au 22 septembre 2024

LUNDI 16 - PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODALE DE LA GARE SNCF À CALAIS - 7h15 à 10h15
PETIT-DÉJEUNER

MARDI 17 - CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS - 10h à 16h
STAND MOBILITÉ

MERCREDI 18 - PLACE DU THÉÂTRE - 10h à 17h
QUIZ - DIAGNOSTIC MOBILITÉ (Connect'in)
ET CIRCUIT VÉLO

JEUDI 19 - SAS COLUCHE DE CALAIS - 14h à 17h30
CIRCUIT MOBILITÉ Organisé par FACE Côte d'Opale

VENDREDI 20 - 17h à 19h
AFTERWORK - FRESQUE DE LA MOBILITÉ
à bord de la CALAIS MAJEST'IN
Gratuit
Sur inscription : afterworkmobilite@grandcalais.fr

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 - 10h à 12h
SORTIE VÉLO visite guidée « Boucle des forts » - 11 km
(Gratuit sur inscription avant le 20 septembre par mail : vaho@mairie-calais.fr)

DIMANCHE 22 - 9h à 11h30
RANDONNÉE organisée par Guines Rando
Parcours Fréthun - Saint-Tricat - Nielles-Les-Calais - 8 km
Départ 9h du parking du gymnase René Hochart à Fréthun. Rendez-vous sur place.
(Participation de 2 euros pour les non-adhérents à Guines Rando.)

SEMAINE DE LA MOBILITÉ

16-22 SEPTEMBRE 2024

Mobi-défis !

JEU CONOURS
DU 16 AU 22 SEPTEMBRE*

1^{er} PRIX

2^e au 5^e PRIX

6^e et 7^e PRIX

8^e au 10^e PRIX

#rentreedustransportpublic.fr

Ma mobilité du quotidien sur l'agglomération

Prouvez-nous que vous avez bougé sur le territoire : en transport en commun avec les bus du réseau Imag'in, à vélo, en covoiturage ou encore en marchant et gagnez de magnifiques lots !

4 défis, 10 gagnants

tirés au sort par défil

#défi-vélo

Envoyez-nous une capture d'écran d'une appli indiquant que vous avez réalisé **plus de 5 km à vélo sur une journée** entre le 16 et le 22 septembre.

#défi-marche

Envoyez-nous une capture d'écran d'une appli indiquant que vous avez réalisé **plus de 10 000 pas sur une journée** entre le 16 et le 22 septembre.

#défi-bus

Envoyez-nous **un selfi devant l'écran d'un des bus du réseau Imag'in qui diffuse la campagne #rentreedustransportpublic.fr** entre le 16 et le 22 septembre.

#défi-covoit

Réalisez avec Pass Pass covoiturage au moins **un covoiturage depuis ou vers une commune du SITAC** entre le 16 et le 22 septembre.

Pour participer :
rendez-vous sur l'appli du réseau Imag'in sur notre site internet www.sitac-calais-opale-bus.fr

* Règlement du jeu disponible sur le site : www.sitac-calais-opale-bus.fr

Participation du SITAC aux instances nationales et régionales :

GART – Groupement des Autorités Responsables de Transport



Fédérant 219 collectivités territoriales dont 197 Autorités Organisatrices de la Mobilité locales, le Groupement des Autorités Responsables de Transport est une plate-forme d'échanges et de réflexion au service des élus en charge des transports, mais aussi leur porte parole vis à vis des autorités nationales et européennes. L'association est reconnue par les collectivités et par l'Etat, comme l'expert incontournable du transport public et de la mobilité durable en France.

Le GART a mis en place des commissions et des groupes de travail thématiques afin d'apporter des réponses collectives aux questions des autorités organisatrices membres.

Le SITAC a notamment participé au groupe de travail « versement mobilité ».

Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités



Le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports du Nord Pas-de-Calais, renommé Hauts-de-France Mobilités depuis la création de la nouvelle Région Hauts-de-France, est un lieu de coopération et d'échange créé le 17 décembre 2009 par arrêté préfectoral auquel adhèrent le SITAC et 16 autres Autorités Organisatrices de la Mobilité présentes sur le territoire de la Région.

L'objectif de Hauts-de-France Mobilités est de développer et faciliter l'utilisation des transports en commun à l'échelle régionale dans une démarche de développement durable à travers une coopération des adhérents dans les services qu'ils organisent, la mise en place d'un système multimodal d'informations à l'intention des usagers et par la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés.

La Centrale de mobilité Pass Pass gérée par le SMIRT est opérationnelle depuis le lundi 13 mars 2017.

Cet outil commun aux 17 Autorités Organisatrices de la Mobilité du Nord et du Pas de Calais s'appuie sur une large gamme de services et fonctionnalités permettant l'accompagnement du citoyen sur l'ensemble de sa chaîne de déplacement (recherche d'itinéraire, tarifs, horaires...).

En plus de préparer leur voyage grâce au calculateur d'itinéraires, les usagers peuvent trouver toutes les informations utiles et les liens vers les sites internet des différents réseaux depuis le site www.passpass.fr.

Adhésion du SITAC à l'association AGIR Transport

L'association AGIR Transport est une instance rassemblant différents acteurs de la mobilité, essentiellement des Autorités Organisatrices de la Mobilité et des opérateurs de transport indépendants.

Les services proposés aux adhérents sont organisés autour de 4 axes majeurs : l'assistance, la formation, les échanges d'expériences et les achats mutualisés (CATP).

Par délibération du 27 mars 2024, le comité syndical du SITAC a décidé d'adhérer à cette association pour pouvoir bénéficier de ces services.

2.2. Les décisions du Comité Syndical

Le Comité Syndical s'est réuni six fois en 2024 pour examiner les projets de délibérations proposés par le Bureau.

Comité syndical du 21 février 2024 :

ADMINISTRATION

A1 : Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial – Quais bus de la route de Guînes

A2 : Délégation de Service Public 2017-2027 – Avenant n°11

A3 : Partenariat de communication avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie – Signature d'une convention

A4 : Abonnement au service d'assistance juridique SVP – Signature du contrat

FINANCES

F1 : Débat d'Orientation Budgétaire 2024

F2 : Marchés Publics : Guide interne d'application des règles de la commande publique

F3 : Cession d'actifs – système de billettique

ETUDES ACQUISITIONS ET TRAVAUX

EAT1 : Acquisition d'un bus à impériale – Relance du marché

Comité syndical du 27 mars 2024 :

ADMINISTRATION

A1 : Action sociale au bénéfice des agents du SITAC - Mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la COS

A2 : AGIR – Adhésion à l'association

FINANCES

F1 : Compte de gestion 2023

F2 : Compte administratif 2023

✓ Approbation

✓ Affectation des résultats

F3 : DSP 2017-2027 – Plan Pluriannuel d'Investissement

F4 : Budget Primitif 2024

F5 : COS – Subvention 2024

F6 : ADATEEP – Subvention 2024

PERSONNEL

P1 : Modalités de mise en œuvre de l'action sociale au bénéfice des agents du SITAC

ETUDES, ACQUISITIONS ET TRAVAUX

EAT1 : Vélos en libre-service – Acquisition de vélos d'occasion

EAT2 : Renouvellement du matériel roulant – acquisition de véhicules d'occasion auprès de la CATP

EAT3 : Location de mini-bus – engagement de commande auprès de la CATP

EAT4 : Bornes d'Informations Voyageurs - engagement de commande auprès de la CATP

EAT5 : Délégation de Service Public - Audit technique, financier et juridique de la convention

Comité syndical du 16 avril 2024 :

ADMINISTRATION

A1 : Election d'un vice-président et d'un membre du bureau syndical

A2 : Conventions et accords de non-divulgaration avec les entreprises du territoire

Comité syndical du 04 juillet 2024 :

ADMINISTRATION

A1 : Délégation de Service Public - rapport d'activités 2023 du délégataire

A2 : Groupement des Autorités Responsables de Transport – désignation d'un membre suppléant

A3 : Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion du SITAC pour les exercices 2017 et suivants

FINANCES

F1 : Budget 2024 - Frais d'études – opérations d'ordre budgétaires

F2 : Patrimoine – sortie de bien

F3 : Aide à l'acquisition d'un vélo – dérogation exceptionnelle pour l'achat d'un matériel adapté

F4 : Budget 2024 – décision modificative n°1

DIVERS

D1 : Modification de droit commun du PLU de la ville de Calais – avis

ACTION PUBLIQUE ET PARTENARIALE

APP1 : Semaine européenne de la mobilité – septembre 2024

Comité syndical du 10 octobre 2024 :

ADMINISTRATION

A1 : Financement du transport scolaire des lycéens – année 2023/2024 - convention avec le Conseil Régional

A2 : Constitution d'un groupement de commande entre le SITAC et les communes de son ressort territorial pour l'acquisition et l'entretien des abribus

FINANCES

F1 : Recettes compensatoires versées au SITAC par ses membres – Régularisation année 2023

F2 : Recettes compensatoires versées au SITAC par ses membres – Montant des contributions au titre de l'année 2025

F3 : Renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo

F4 : Budget 2024 – Décision Modificative n°2

F5 : Mise à jour du plan de financement Mov'in

F6 : Audit énergétique des bâtiments du dépôt de bus – attribution et subventionnement

F7 : Dispositif ACTEE+ - demande de subvention SYMPAC

ETUDES, ACQUISITIONS ET TRAVAUX

EAT1 : Renouvellement du matériel roulant – acquisition de véhicules neufs

EAT2 : Evaluation du Plan de Déplacement Urbain et lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage quant à l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié

DIVERS

D1 : Modification de droit commun du PLU de la commune de Marck – Avis

Comité syndical du 12 décembre 2024 :

ADMINISTRATION

A1 : Attributions du Comité Syndical – Délégations au Président – Compte rendu

A2 : Desserte des communes de Sangatte et d'Escalles – Modification de la ligne 5 et des lignes scolaires

FINANCES

F1 : STCE – Projet de budget 2025

F2 : Budget 2024 – Intégration de frais d'études – Opérations d'ordre budgétaires

F3 : Budget 2024 – Décision modificative n°3

F4 : Recettes compensatoires versées au SITAC par ses membres – Montant des contributions au titre de l'année 2025 – Modification de la part B

F5 : Budget 2025 – Mandatement des dépenses d'investissement – Autorisation du Comité Syndical

F6 : Infractions commises à bord d'un bus du réseau – Montant des contraventions

DIVERS

D1 : Garage à vélos abricyclette – Mise à jour du cahier de références techniques et du règlement intérieur

2.3. Le réseau du SITAC en chiffres

Depuis le passage à la gratuité en janvier 2020, l'année 2024 représente la troisième année complète d'exploitation du réseau sous ses nouvelles caractéristiques ; les années précédentes ayant été impactées par les mesures gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire.

Après une forte augmentation des voyages entre 2021 et 2022 (+24%), le bilan annuel montre que la hausse de la fréquentation du réseau se poursuit (+ 4.8% en 2023 et + 2% en 2024) alors même que l'offre de transport n'a pas été modifiée.

Données 2024 (source : rapport d'activités 2024 du délégataire)

Population SITAC : 104 421 habitants (chiffre INSEE 2022 – population municipale)

Total charges d'exploitation : 17 093 619 €

Réseau de bus :

Charges d'exploitation : 16 143 286 €

Nombre de kilomètres total effectués (y compris balad'in, transport à la demande, circuits scolaires spécifiques et kilomètres haut-le-pied) : 3 265 474 kms

Nombre de voyages effectués : 6 952 471

VLS (vélos en libre service)

Charges d'exploitation : 726 416 €

Recettes tarifaires VLS : 5 322 €

Majest'in (navette fluviale)

Charges d'exploitation : 223 917 €

Recettes locations privées : 1 083 €

Répartition de l'effectif du réseau en pourcentages :

Conducteurs : 69% ; Ouvriers : 16% ; Maîtrise : 7% ; Employés : 4% ; Cadre : 4%

Répartition de l'effectif du réseau en valeur :

Conducteurs : 116 ; Ouvriers : 28 ; Maîtrise : 12 ; Employés : 6 ; Cadre : 6

Réseau de bus - ratios 2024

Kms/habitant : $3\,265\,474 / 104\,421 = 31.27$ kms (30.94 kms en 2023)

Dépenses d'exploitation par habitant : $17\,093\,619 / 104\,421 = 163.70$ € (161.24 € en 2023)

Nombre de voyages par an /habitant : $6\,952\,471 / 104\,421 = 66$ voyages (65 en 2023)

Dépenses d'exploitation / km : $17\,093\,619 / 3\,265\,474 = 5.23$ € (5.21 € en 2023)

Voyages/ km : $6\,952\,471 / 3\,265\,474 = 2.13$ (2.11 en 2023)

Les recettes

A compter du 1^{er} janvier 2020 le SITAC ne perçoit plus de recettes tarifaires.

Pour rappel, en 2019 ces dernières s'élevaient à 1 913 990 €.

Un système de recette compensatoire à la mise en place de la gratuité a été instauré.

Les membres du syndicat, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers et la communauté de communes Pays d'Opale en représentation de la commune de Guînes, s'acquittent de cette recette qui s'est élevée pour l'année 2024 à 862 960.80 €HT.

Comme prévu lors de l'instauration de la recette compensatoire, un bilan a été effectué faisant suite au vote du compte administratif 2023 du SITAC. Ainsi les montants suivants ont été restitués sur l'exercice 2024 au titre de l'année 2023 :

- Pour GCTM : 35 767 €HT (39 343.70 €TTC)
- Pour la CCPO : 544 €HT (598.40 €TTC)

Répartition de la fréquentation par structure de lignes

LIGNES	Voyages 2024	Répartition des voyages par ligne
Ligne principale : Ligne 1	2 087 620	30 %
Lignes secondaires : Lignes 2 / 3 / 4	3 364 781	48.4 %
Lignes circulaires : Lignes 6 et 7	668 197	9.6 %
Lignes complémentaires : Lignes 5 / 8 / 10 / 12 / 13	596 195	8.6 %
Transport à la demande : Ligne 11	174	-
Navettes Balad'in et Majest'in	235 504	3.4 %
TOTAL	6 952 471	

Un peu plus de 20% des voyages 2024 ont été enregistrés sur la ligne n°4, préfigurée pour être la ligne TCSP, qui confirme un succès croissant depuis la mise en service du nouveau Pôle d'Echanges Multimodal.

Répartition des kilomètres par structure de lignes

LIGNES	Kms 2024 (estimés depuis les pourcentages)	Répartition des voyages par ligne
Ligne principale : Ligne 1	587 785	18 %
Lignes secondaires : Lignes 2 / 3 / 4	1 110 261	34 %
Lignes circulaires : Lignes 6 et 7	489 821	15 %
Lignes complémentaires : Lignes 5 / 8 / 10 / 12 / 13	555 131	17 %
Transport à la demande : Lignes 11	65 309	2 %
Navette Balad'in	163 274	5 %
Divers (scolaires, haut le pied,...)	293 893	9 %
TOTAL	3 265 474	